



# ASSURANCE VIE

## Qu'est-ce que l'assurance vie ?

Initialement organisée comme un instrument de prévoyance au profit de la famille, l'assurance vie s'est considérablement diversifiée pour devenir un produit financier à part entière.

Aujourd'hui, l'assurance vie est un produit qui répond à toutes les attentes des Français en matière d'épargne, offrant le meilleur ratio entre risques et rémunération, diversification et liquidité.

Produit simple et souple, les contrats modernes accompagnent au mieux toutes les séquences de la vie

## Point de vue fiscal

### Fiscalité des produits en cas de rachat :

En cas de rachat avant 8 ans, seule la part des produits se rapportant à la somme rachetée est fiscalisée, soit à l'impôt sur le revenu, soit au prélèvement forfaitaire libératoire à un taux dégressif, selon l'ancienneté du contrat (35 % jusqu'à 4 ans, 15 % de 4 à 8 ans), et aux prélèvements sociaux au taux actuel de 15,5 %. **Il est donc toujours judicieux de souscrire au plus tôt à votre contrat pour "prendre date".**

Au-delà de 8 ans, et après un abattement de 4 600 euros pour un célibataire et 9 200 euros pour un couple, les produits sont soumis

- soit à l'impôt sur le revenu,
- soit au prélèvement forfaitaire libératoire à 7,5 %.

Les prélèvements sociaux de 15,5 % sont à compter du premier euro d'intérêt racheté.

### Fiscalité de l'ISF :

La valeur de rachat à déclarer est celle du 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

### Fiscalité des rentes viagères :

La rente viagère que vous percevrez au terme du contrat sera partiellement imposable : la fraction de rente à intégrer dans vos revenus sera déterminée en fonction de votre âge lors de l'entrée en jouissance de la rente. Cette fraction de rente sera soumise aux prélèvements sociaux.

patrimoniale, de la constitution de l'épargne à la transmission du capital, en passant par la capitalisation et la distribution de revenus complémentaires.

En outre, l'assurance vie présente une fiscalité avantageuse tant au niveau de l'impôt sur le revenu, qu'au niveau des droits de mutation à titre gratuit.

Pour toutes ces raisons, l'assurance vie est et devrait rester encore longtemps le placement préféré des Français.



### Fiscalité en cas de décès :

Primes versées avant 70 ans : prélèvement forfaitaire de 20 % après un abattement de 152 500 euros, tous contrats confondus souscrits par le souscripteur au profit d'un même bénéficiaire, puis prélèvement de 31,25 % sur la fraction de capital versé supérieur à 700 000 euros.

Primes versées après 70 ans : soumises aux droits de succession après un abattement de 30 500 euros. Cet abattement tient compte de l'ensemble des contrats souscrits par un même assuré. Les intérêts et plus-values sont quant à eux exonérés.

# La vie d'un contrat (hors revalorisation)

## VERSEMENT INITIAL

En général d'un montant minimal de 500 euros ou de 1 000 euros, c'est la somme que le souscripteur investit lors de la signature du contrat d'assurance vie. Ce versement initial pourra être complété par la suite par des versements libres ou des versements programmés.

## VERSEMENT LIBRE

Ces versements peuvent être réalisés à tout moment et sans contrainte.

En général, les versements libres sont réalisés suite à un arbitrage patrimonial tel que la vente d'un bien immobilier ou la clôture d'un livret par exemple. Les capitaux perçus par voie de donation ou succession peuvent également faire l'objet de versements libres.

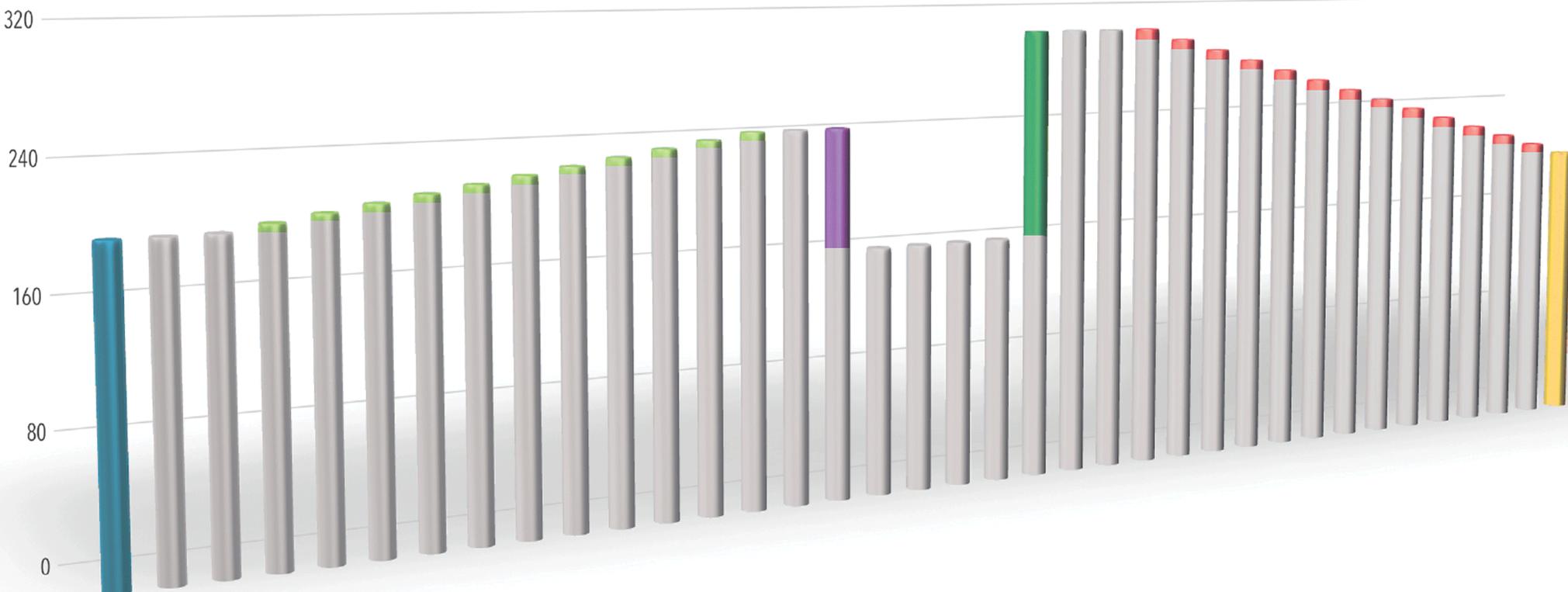
## VERSEMENTS PROGRAMMÉS

Vous pouvez opter pour des versements programmés sur votre contrat d'assurance vie et ainsi vous constituer un capital en toute tranquillité et à votre rythme. De plus, en investissant de la sorte, vous optimiserez vos points d'entrées sur des marchés parfois volatiles

Montant minimum : chaque établissement financier est libre de fixer les montants.

Rythme : mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel.

La mise en place est libre, et vous avez la possibilité d'interrompre, puis de reprendre, les versements programmés sans aucune incidence fiscale.



## RACHAT PARTIEL

Il consiste à retirer une partie seulement du capital en laissant le solde investi.

C'est l'une des meilleures solutions pour obtenir des revenus complémentaires faiblement imposés. En effet, si votre contrat a plus de huit ans, vous avez la possibilité de retirer chaque année 4.600 euros (9.200 euros pour un couple marié) de ces gains sans être taxé.

## RACHATS PROGRAMMÉS

Ils consistent à racheter une somme fixe à intervalles réguliers (mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel). Ils sont souvent utilisés comme compléments de revenu, par exemple pour contribuer à financer sa retraite.

Vous pouvez demander des rachats partiels programmés à tout moment, puisqu'en assurance vie, votre argent n'est pas bloqué.

## DÉNOUEMENT DU CONTRAT

Un contrat d'assurance vie peut se dénouer de différentes façons selon que l'évènement se déroule du vivant de l'assuré ou à la suite de son décès.

En cas de vie, un contrat pourra être racheté totalement ou aliéné par une transformation en rente viagère.

En cas de décès de l'assuré, l'assurance vie sera dénouée et le capital transmis au ayants droit conformément au contenu de la clause bénéficiaire choisie.

Cette clause régissant la distribution du capital en cas de décès de l'assuré, pourra être modifiée librement en cours de vie du contrat (sous réserve que les bénéficiaires ne se soient pas portés acceptants) en fonction de votre stratégie successorale définie avec votre conseiller et/ou votre notaire.

# FONDS PRUDENTS PATRIMONIAUX

## DIVERSIFICATION IMMOBILIÈRE



GARANTIE CAPITAL À TERME

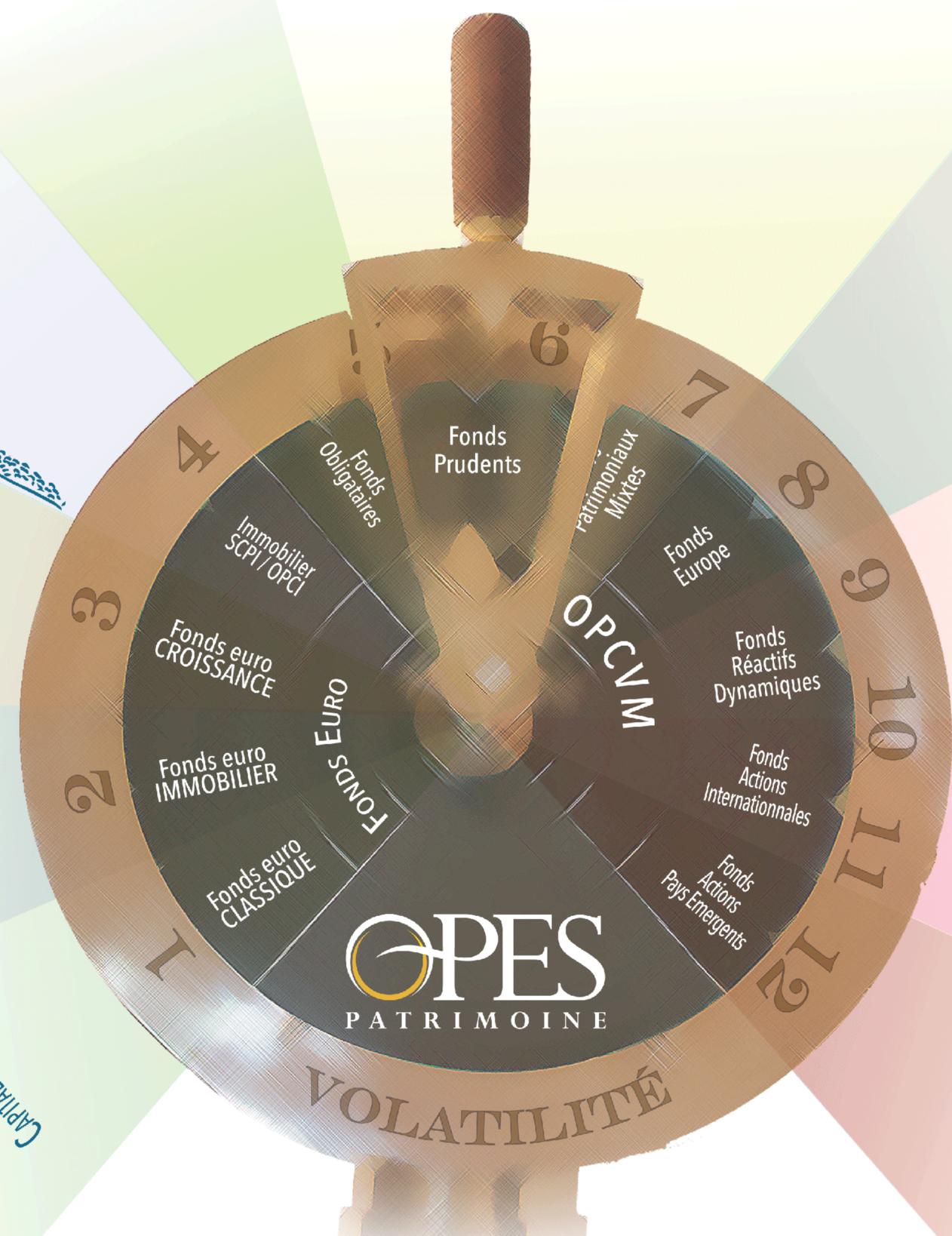


## FONDS DYNAMIQUES



## FONDS GARANTIS

CAPITAL GARANTI



**OPES**  
PATRIMOINE

# Sélection de nos contrats d'assurance vie

## Les plus disponibles

Contrats à participation bénéficiaire différée offrant la possibilité de rachats dès les premières années avec report de fiscalité



**Frais d'entrée :** sur demande avec 0,5% d'incompressible  
**Frais de gestion :** € 1% UC 1%  
**Frais d'arbitrage :** Le premier gratuit, puis 1%, mini 15 €  
**Offre financières :** 3 fonds euro, 187 OPCVM, 1 SCPI  
**Ticket d'entrée mini :** 20 000 €.

Le contrat OCTUOR, bénéficiant d'une architecture moderne et d'un outil extranet puissant, permet des rachats partiels en 72h.



**Frais d'entrée :** sur demande  
**Frais de gestion :** € 1% UC 1%  
**Frais d'arbitrage :** 1 gratuit par an, puis 1%  
**Offre financières :** 3 fonds euro, 170 OPCVM, 4 SCPI  
**Ticket d'entrée mini :** 5 000 €.

Le contrat AMPLEA propose un **fonds euros Amplea Différé** permettant le report de la fiscalité de vos rachats des 4 ou 8 premières années.

## Les plus sécurisants

Stratégie de sécurisation de patrimoine par la performance d'un fonds euros ou par les particularités d'un contrat Luxembourgeois



**Frais d'entrée :** sur demande  
**Frais de gestion :** € 0,75% UC 0,96%  
**Frais d'arbitrage :** 1 gratuit par an, puis 15 € + 0,80%  
**Offre financières :** 1 fonds euro, 00 OPCVM, 4 SCPI

Un des meilleurs fonds euros du marché (3,50% en 2013), 4 SCPI Primoniales (Capimmo, Patricommerces, Primopierre, Primovie)



**Frais d'entrée :** sur demande avec 0,5% d'incompressible  
**Frais de gestion :** € 0,9% UC 1,5% Int. dédiés 2%  
**Frais d'arbitrage :** 0,50%  
**Offre financières :** 1 fonds euro, 22 OPCVM  
**Ticket d'entrée mini :** 50 000 € minimum 20% d'UC.

Le contrat GENERALI Espace Lux propose une gestion dédiée sur mesure à partir de 250 000 €. De plus, comme tout contrat luxembourgeois il sécurisera votre patrimoine par le mécanisme du super-privilège.

## Les plus diversifiés

Contrats offrant la plus grande diversité de supports d'épargne pour une allocation large et hétéroclite



**Frais d'entrée :** sur demande avec 0,5% d'incompressible  
**Frais de gestion :** € 0,80% UC 1%  
**Frais d'arbitrage :** 1% avec un maxi 750 €  
**Offre financières :** 1 fonds euro, 680 OPCVM, 9 SCPI  
**Ticket d'entrée mini :** 1 500 €

Le contrat Privilège Gestion Active est un des plus évolutif du marché. Il référence très facilement les nouveaux supports sur demande.



**Frais d'entrée :** sur demande  
**Frais de gestion :** € 0,9% UC 0,9%  
**Frais d'arbitrage :** 0,50% mini 30€ et max 150€  
**Offre financières :** 3 fonds euro, 150 OPCVM, 6 SCPI  
**Ticket d'entrée mini :** 8 000 €.

Le contrat DIADE Evolution bénéficie de conditions d'achats de SCPI particulièrement favorables du fait de son attachement à l'environnement LaFrançaise. De plus il est le seul à proposer des fonds euro à forte prépondérance immobilière.

## Les plus dynamiques

Les plus grands choix de sociétés de gestion et donc de supports en unités de comptes



**Frais d'entrée :** sur demande  
**Frais de gestion :** € 1% UC 1%  
**Frais d'arbitrage :** 1% de l'épargne réorienté, mini 68€  
**Offre financières :** 2 fonds euro, 520 OPCVM, 2 SCPI  
**Ticket d'entrée mini :** 2 250 €

Le contrat Coralie est un des contrats ouvrant le plus large choix de supports du marché. Il est également un contrat pilier dans l'offre du marché par son antériorité et de la notoriété compagnie.



**Frais d'entrée :** 0,5%  
**Frais de gestion :** € 0,75% UC 0,96%  
**Frais d'arbitrage :** 1 gratuit par an, puis 15 € + 0,20%  
**Offre financières :** 3 fonds euro, 820 OPCVM, 4 SCPI  
**Ticket d'entrée mini :** 5 000 €

Outre son offre de supports financiers des plus larges et sa faculté de référencer les nouveaux fonds dans les meilleurs délais, le contrat Archipel bénéficie également du super-privilège luxembourgeois.

## Indépendance :

Nous commercialisons les contrats de 22 compagnies d'assurance parmi lesquelles figurent ACMN Vie, AGEAS, AVIP, AXA, Cardif, CNP, Eres Debory, GENERALI, La Mondiale, Oradea Vie, Skandia, SPIRICA, SwissLife, Vie Plus...

Aucun contrat ne peut être le meilleur pour tous, c'est pourquoi **notre mission est de vous guider au travers le marché** pour vous présenter les contrats présentant les meilleures réponses à vos besoins.

## Responsabilité :

Souscrire votre contrat d'assurance vie avec votre conseiller OPES Patrimoine, c'est s'assurer de la meilleure implication, visant le succès d'une stratégie personnalisée.

Notre cabinet familial, créé en 1993, entame sa deuxième génération de gérance et a vocation à perdurer. Construire dans la durée, c'est orienter nos conseils de façon responsable car, selon toute vraisemblance, nous devrions partager l'issue de la plupart des investissements préconisés.

## Transparence :

Nous mettons à votre disposition notre système NEXUS vous donnant accès en temps réel à l'ensemble de vos actifs gérés. Par ce système, vous pourrez surveiller l'ensemble de votre épargne financière (assurance vie, PEA, Compte Titres,...) déposée dans toutes nos compagnies et sociétés de gestion partenaires avec un seul identifiant de connexion.

Cet outil vous permettra également d'apprécier la cohérence globale de votre stratégie de gestion.

## Compétences :

Votre cabinet OPES a essentiellement construit sa réputation sur ses compétences en matière d'offre financière. Le fondateur, Dominique RIVARD, ayant été gérant de SICAV et FCP, sélectionne soigneusement les supports financiers en rencontrant régulièrement les plus grandes maisons de gestion mais aussi les plus innovantes et performantes.

Ces recherches concourent à vous offrir la meilleure gamme de supports possible afin de construire ensemble vos allocations de gestion privée.

## Disponibilité et Réactivité :

Vous bénéficiez d'un service de gestion privée avec une interlocutrice dédiée à l'ensemble des actions courantes : versements, arbitrages, rachats, modifications de contrats...

Par ce service, nous assurons la plus grande réactivité.



**Sylvie FLEURY**  
**01.85.33.06.60 - [sfleury@opes.fr](mailto:sfleury@opes.fr)**

